

## Institut d'études européennes



### Mineure en études européennes

La mineure en études européennes est d'abord conçue comme une mineure d'ouverture proposant une formation générale en études européennes. Toutefois, elle peut également faciliter l'accès aux Masters en études européennes organisés par l'Institut dans la mesure où les étudiants ayant réussi cette mineure se verront accepter sans prérequis.

#### Objectifs

Le programme, d'une valeur de 30 crédits, est conçu dans une perspective interdisciplinaire en proposant des cours de droit, d'économie, d'histoire et civilisations et de sciences politiques. Il poursuit un double objectif: munir les étudiants d'une formation théorique générale répondant aux exigences universitaires dans le domaine de l'intégration européenne tout en les initiant à la réalité de l'intégration européenne à travers le cours de 'Questions d'actualité européenne' et initier les étudiants à la recherche documentaire en affaires européennes.

#### Conditions et critères d'accès

La mineure étant d'abord conçue comme une formation générale d'ouverture, elle est ouverte à tous les étudiants de baccalauréat. Aucun pré-requis n'est nécessaire, le nombre d'inscrits n'est pas limité.

#### Formations accessibles au terme de la mineure

La mineure est d'abord conçue comme une mineure d'ouverture. Toutefois, les étudiants ayant suivi la mineure en études européennes pourront accéder sans prérequis aux programmes en études européennes.

#### Structure détaillée

Le programme est composé de :

- deux cours empruntés aux baccalauréats de Droit (Droit de l'Union européenne) et de Sciences politiques (Institutions et politiques européennes).

- un cours d'économie européenne (4 crédits).

- trois cours empruntés au DES en études européennes à savoir :

<u>EURO1201</u>	Histoire de l'intégration européenne[30h] (5 crédits)1q	Vincent Dujardin
<u>EURO3206</u>	Initiation à l'information et à la documentation européennes - Introduction to European Information and Documentation[15h] (2 crédits)1q	Yves Conrad
<u>EURO1202</u>	Courants artistiques et littéraires en Europe[30h] (5 crédits)2q	Jean-Claude Polet

- un cours de "Questions d'actualité européenne" (5 crédits).

Les étudiants ayant suivi dans leur baccalauréat disciplinaire l'un des cours de la mineure le remplaceront par un cours jugé équivalent du DES en études européennes.

Le programme est réparti sur deux années académiques.

#### Année 1, 14 crédits

##### Premier quadrimestre

<u>EURO1201</u>	Histoire de l'intégration européenne[30h] (5 crédits)1q	Vincent Dujardin
-----------------	---	------------------

##### Deuxième quadrimestre

<u>EURO1202</u>	Courants artistiques et littéraires en Europe[30h] (5 crédits)2q	Jean-Claude Polet
<u>POLS1323</u>	Institutions et politiques européennes[40h] (4 crédits)	N.

#### Année 2, 16 crédits

Les cours organisés en deuxième année sont:

<u>EURO1302</u>	Economie européenne[30h] (4 crédits)1q	N.
<u>DROI1226M</u>	Droit de l'Union européenne[45h] (5 crédits)	Melchior Wathelet
<u>EURO1301</u>	Questions d'actualité européenne[30h] (5 crédits)1q	N.
<u>EURO3206</u>	Initiation à l'information et à la documentation européennes - Introduction to European Information and Documentation[15h] (2 crédits)1q	Yves Conrad

## **Gestion de la mineure et de son inscription**

La gestion de la mineure est prise en charge par l'Institut d'études européennes.

### **Modalités d'organisation**

La mineure étant constituée de cours existants en EURO et de cours empruntés à d'autres départements, la marge de manoeuvre au niveau de son organisation pratique est assez limitée. Pour les cours 'Droit de l'Union européenne', 'Institutions et politiques européennes', 'Economie européenne', l'horaire décidé par les départements sera repris par l'Institut. Pour les cours EURO (History of European integration, Courants artistiques et littéraires en Europe, Initiation à l'information et à la documentation européenne, Séminaire de questions d'actualité européenne) et dans la mesure du possible, un aménagement de l'horaire pourra être envisagé pour une organisation des cours en fin de journée (après 16 heures).